



## Remise du matériel d'entreprise

Par **Cloetdenis**, le **20/10/2014 à 20:46**

Bonjour

Je vien d'être licencié pour faute grave , j'habite a côté de lille et ma boîte se situe sur Paris a nanterre plus exactement . Lors de mon entré dans l'entreprise un véhicule et du matériel a été mis à disposition . Lors de ma mise a pied avant mon licenciement une interdiction d'utiliser le véhicule et le matériel ma été imputé . Aujourd'hui on me demande de déposer le véhicule et le matériel au siège de l'entreprise à nanterre et de rentrer par mes propre moyen et a mes frais .

Ma question est donc : est ce a moi de rapporter le véhicule et le matériel a mes frais ou alors je doit laisser l'entreprise venir le récupérer sur lille ?

Je vous remercie d'avance pour vos réponse .

Cordialement

Par **P.M.**, le **20/10/2014 à 20:51**

Bonjour,

Vous pourriez exiger que ce soit à la charge de l'entreprise puisque ce sont des frais professionnels ou indiquer que véhicule et matériel sont tenus à leur disposition sur Lille...

Par **Cloetdenis**, le **20/10/2014 à 21:00**

Merci pour votre réponse